

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 avril 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de la requalification du parc industriel de Meyzieu prévoyant, notamment, le réaménagement de l'avenue du Docteur Schweitzer, je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, de diverses parcelles de terrain nu situées sur ladite avenue à Meyzieu et appartenant aux propriétaires suivants :

Situation	Propriétaire	Cadastre n°	Superficie * (en mètres carrés)	Estimation de la dépense
18, avenue du Docteur Schweitzer avenue du Docteur Schweitzer lieu-dit "les Panettes"	SCI RSML	CD 2	232	41 760 F
	SCI de la rue Ducroize	CD 33	75	13 500 F
	SNC Les Panettes	CD 38	21	3 780 F
	SCI SODEP	CD 7 CD 8	530	95 400 F

\* un document d'arpentage en cours d'établissement déterminera les superficies exactes.

Aux termes des compromis qui vous sont présentés, la Communauté achèterait lesdites parcelles au prix de 180 F le mètre carré, admis par les services fiscaux ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu lesdits compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 179.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,